

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 19 mai 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 8 votants : 8
Date de convocation : 09/05/2016

L'an deux mille seize le dix neuf mai à 20 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de Mairé-L'Evescault dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Dorick BARILLOT Maire.

Présents: MM. BARILLOT Dorick, Patrick DECEMME, Emilie NIVET, Franck PENIN, Gérard RIBOT, Erwan BARILLOT, Pierrick MARQUET, Estelle GREMILLON.

Absents : Agathe NIVET Jean-Louis CLISSON, Yannis COIRAULT, Pierre GEORGES Anthony HYPEAU, Ludovic DEBENEST, Christian BARITAUD

Secrétaire de séance : Estelle GREMILLON

Avenant à la convention signée avec le Service d'Urbanisme Intercommunal (nouveaux tarifs au 1^{er} avril 2016). Délibération n° 1.

Monsieur le Maire dresse le bilan des actes instruits par le Service Intercommunal d'Urbanisme depuis le 1^{er} juillet 2015 et donne lecture du projet d'avenant, à la convention de mise à disposition signée le 17 novembre 2015, fixant de nouveaux tarifs à compter du 1^{er} avril 2016 plus en cohérence avec le travail d'instruction demandé selon la nature des demandes.

Nature de l'autorisation	Tarif en vigueur
Certificats d'urbanisme (de type a et b) et déclarations préalables	15 €
Permis de construire et permis de démolir	25 €
Permis d'aménager	100 €

Nature de l'autorisation	Tarif au 1^{er} avril 2016
Certificat d'urbanisme d'information (CUa)	10 €
Certificat d'urbanisme opérationnel (CUb)	20 €
Déclaration Préalable	20 €
Permis de Construire et Permis de Construire modificatif	30 €
Permis de Démolir et Permis de Démolir modificatif	30 €
Permis d'Aménager et Permis d'Aménager modificatif	100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer cet avenant, à la convention signée avec la Communauté de Communes du Cœur du Poitou, modifiant au 1^{er} avril 2016 les tarifs facturés pour l'instruction des demandes d'urbanisme.

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 19 mai 2016

Vote de subventions - Délibération n° 2.

France Alzheimer 79	30.00
Amicale Donneurs de Sang de Sauzé-Vaussais 79	30.00

Après délibération le Conseil Municipal vote les subventions ci-dessous:
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016.

Travaux à la future bibliothèque. Délibération n° 3.

M. le Maire rappelle au Conseil que suite à l'acquisition du bâtiment appartenant à la SAUR 13 rue des Anciens Artisans, des travaux de plomberie sont nécessaires pour y implanter la bibliothèque municipale et un local pour les associations, à cette effet il donne connaissance des devis établis par la SARL Fombelle de Limalonges.

Après délibération le Conseil Municipal accepte ces devis d'un montant de 2 650.12 euros TTC et de 2 701.03 euros TTC.

Droit de préemption urbain. Délibération n° 4.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas faire usage du droit de préemption sur l'immeuble suivant :

- propriété des Consorts MIRONNEAU, cadastrée D 677-680-1310 à Villaret.

Travaux de voirie. Délibération. n° 5.

Après étude des devis le Conseil Municipal décide de confier à l'entreprise Barré Fils de Civray les travaux de débernage pour un montant de 11 103.72 euros TTC et à l'entreprise STPM de St Léger de la Martinière la réfection de la Route des Ormeaux (reprofilage et bicouche) pour un montant de 22 206.00 euros TTC.

Achat de chaises pour la salle des fêtes - Délibération n° 6.

Après étude des différents devis demandés pour l'achat de 200 chaises pour la salle des fêtes :

- SEDI : 9 504.00 € H.T. - ALTRAD : 9 100.00 € H.T.
- COMAT ET VALCO : 9 288.00 € H.T. - UGAP : 22 040.90 € H.T.
- ARRO : 10 198.00 € H.T.

Le conseil municipal retient l'offre de la société ARRO, la qualité du matériel étant supérieure aux offres au montant moins élevé.